



Commune de La Roche-en-Ardenne

Août 2014



Bulletin communal



Sommaire	1
Le mot du Bourgmestre	2
Population - État civil	13
L'invité du mois	15
Environnement	17
Services	19
Santé	31
Loisirs	35
Sports	37
Enseignement	45
Vie culturelle	49
Vie associative	53
Petites annonces classées	67
Agenda des manifestations	68





INFORMATIONS

Mesdames et Messieurs,
Bonjour,

Malgré les importants chantiers de la Grand'Rue, la haute saison touristique, qui est loin d'être terminée, sera probablement classée dans la catégorie des bonnes années.

Le temps ensoleillé dont nous avons bénéficié pendant de longues périodes y est évidemment pour beaucoup.

Toutefois, le dynamisme de la plupart des commerçants et les initiatives des différentes associations sont les éléments déterminants de notre réussite.



Le règlement de police a été modifié au niveau de la Zone de Police Famenne – Ardenne qui englobe les douze communes que compte l'Arrondissement de Marche-en-Famenne.

Suite à des excès inadmissibles constatés ces derniers temps, je souhaite mettre en exergue quatre dispositions de ce règlement :

- l'interdiction de toute animation musicale en plein air, sauf autorisation préalable du Collège communal ;
- l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique ;
- l'obligation d'informer la commune préalablement à tout débardage ;
- l'interdiction de labourer à moins d'un mètre d'un chemin ou d'une route.



En ce qui concerne les travaux de la Grand'Rue, Charles RACOT, notre Échevin des Travaux, nous communique les précisions suivantes :

« Pour le 11 juillet 2014, l'objectif était de terminer les travaux jusqu'à l'église.

Cet objectif est atteint, si ce n'est quelques mètres carrés de pavés qui n'ont malheureusement pu être installés devant la poste, rue Clérue et sur le Quai de l'Ourthe en raison de la semaine très pluvieuse que nous avons connue début juillet.

Pendant les vacances, l'espace fonctionne avec 4 zones piétonnes (Rue du Purnalet, Place Chanteraine, une partie de la Rue de l'Eglise et la Rue Châmont).

La Place du Marché est accessible en voiture en sens unique par la Rue de l'Hospice et la Rue Vieille Porte.

Les 4 places de parking à rotation rapide (15 minutes) devant la Poste et devant l'église sont en service via horodateur à ticket gratuit.

La Rue Gohette est accessible en voiture par la Rue du Presbytère et la Rue de l'Eglise.

Ce système expérimental fonctionnera jusqu'au 1^{er} septembre, date de la reprise des travaux.

Les terrasses de la Rue de l'Eglise et de la Rue Châmont devront être impérativement démontées pour cette date.

Si nous connaissons un hiver clément, les travaux pourraient être complètement terminés fin avril 2015 ».



La première phase d'équipement de la Zone d'activités économiques de Vecmont, mise en œuvre par IDELUX, est pratiquement terminée.

Aussi, ce qu'il faut désormais appeler le « Parc d'activités économiques de Vecmont » sera inauguré au début de l'automne.

Dès à présent, 6 entreprises (20 emplois) sont intéressées par le site de Vecmont. Les négociations sont en cours.

Si ces contacts se concrétisent, IDELUX pourra mettre en œuvre la seconde phase d'équipement.

En outre, il est à noter que deux halls relais de 300 m² seront implantés pour faciliter l'accueil d'autres entreprises. Leur construction débutera en 2015.



Voici quelques photos prises dans le cadre des multiples activités qui ont égayé notre Commune tout au long des dernières semaines. Vous pouvez consulter les reportages complets de ces événements sur le site de l'Administration communale (<http://www.la-roche-en-ardenne.be>) dans la rubrique "galeries photos".

Cloco à Warempage + kermesse



Concert + expo au Sillon d'Art à Maboge



Etape de la MESA à La Roche



Souper des brésiliens + retransmission du match "Belgique-Russie" lors de la kermesse de La Roche



Premier Marché villageois à Hives



Marché gourmand à Bérismenil



Beach music à La Roche



Week-end Beach à La Roche



Promenade en char à bancs de Maboge au Cheslé



Course de côte à La Roche



Les demandes de permis d'urbanisme actuellement à l'examen sont les suivantes :

- Construction d'un atelier et d'une terrasse en annexe d'un bâtiment existant à Mousny.
Demandeur : Richard WEINQUIN.
- Construction d'une maison d'habitation au Pafy.
Demandeurs : Sophie MOLHAN et Patrick VERHULST.
- Régularisation d'un chalet au Pafy.
Demandeurs : M. et Mme SCHENKELS.
- Placement d'une enseigne à La Roche.
Demandeur : Luc DE KEERSMAEKER.
- Dédoublage de la conduite Ortho-Luzery au niveau du passage de l'Ourthe à La Ferme au Pont.
Demanderesse : SWDE.
- Régularisation d'un abri pour moutons à Bérismenil.
Demandeurs : Paul et Glenn SADZO.
- Construction d'une annexe à Beusaint.
Demandeurs : M. et Mme GALLOT.
- Construction d'une maternité à veaux et d'un auvent pour céréales à Halleux.
Demandeur : Guy PONCIN.
- Construction d'une maison d'habitation à Warempage.
Demandeur : Julien COLLIGNON.
- Construction d'une maison d'habitation au Pafy.
Demandeurs : M. et Mme ORIS.
- Construction d'une maison d'habitation à Bérismenil.
Demandeurs : Lauriane GATEZ et Maxime SON.

Ces dossiers sont à votre disposition jusqu'au 15 août.

Bonne journée à toutes et à tous !

Guy GILLOTEAUX,
Bourgmestre.

Bulletin communal : modalités.

- Tous les textes à insérer doivent nous parvenir **pour le 10 du mois précédant la parution.**
- Tout article doit impérativement être dactylographié, mis en page dans le bon format et accompagné d'un support informatique pour nous permettre de le redimensionner au besoin (CD Rom, disquette ou clé USB). **Vous pouvez également l'envoyer par E-mail à l'attention de Nadine LAMBERT à l'adresse suivante :**

nadine.lambert@la-roche-en-ardenne.be

Dès réception de votre E-mail, un accusé de réception vous sera envoyé. Si vous ne le recevez pas, prenez contact téléphoniquement avec Nadine LAMBERT au 084/245.061. (le matin à l'exception du mercredi).

TARIFS :

- **Encarts publicitaires :** Les tarifs ci-dessous s'entendent donc **TVA non comprise.**

	A l'année		Pour 1 parution	
	Rochois	Non Rochois	Rochois	Non Rochois
1/8 de page	250 €	450 €	50 €	90 €
1/4 de page	450 €	750 €	90 €	150 €
1/2 page	750 €	1250 €	150 €	250 €
1 page	1250 €	2000 €	250 €	400 €

- **Petites annonces :** Toute petite annonce (à vendre, à louer, etc) devra être **payée à la demande** (3 € par mois par petite annonce de 3 lignes).
- **Articles insérés par une association culturelle ou sportive de la commune :** Ce type d'article est inséré gratuitement **mais son format est limité à 1/4 de page.** Si l'article inséré dépasse 1/4 de page, le supplément sera facturé au tarif des publicités.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Nadine LAMBERT, le matin (à l'exception du mercredi), au 084/245.061.



Naissances

- Lola Bomboir, fille de Jérémy et d'Anne-Catherine MABOGE, de Nisramont, le 13/06/14.

Décès

- Simone MAGNEE, de Warempage, le 07/07/14.
- Denise VOLVERT, veuve de René BODELET, de Hives, le 10/07/14.
- Léa DURDU, veuve de Charles HARDENNE, de Cielle, le 29/06/14.

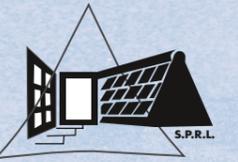
Remerciements

Que toutes les personnes qui, lors du décès de Madame Amélie SOREIL, nous ont témoigné, par leur présence, quelques paroles, un geste, une prière ou des fleurs, des marques de sympathie et d'amitié, trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

Agnès et Robert VERHASSELT-SOREIL, sa sœur et son beau-frère, ses neveux, ses nièces et l'ensemble de la famille.

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui nous ont été témoignées lors du décès de notre maman, Madame Victorine GUILLAUME, nous remercions de tout cœur les parents, amis, voisins et connaissances qui, par leur présence, leurs fleurs, leur visite, leur message, nous ont entourés dans ces moments pénibles. Ses enfants et petits-enfants.

Pour vos marques de sympathie témoignées lors du décès de Madame Jeanne MARCOURT, la famille vous remercie sincèrement.



**MENUISERIE-TOITURE
RAMONAGE**

SIBRET - LESUISSE

LESUISSE Vincent • Ronchampay, 23A • GSM: 0475/87 93 89
Tél.: 084/22 32 97 • Fax: 084/22 32 98



Nicolas JORIS

- Tous travaux de terrassement
- Aménagements
- Empierrement
- Egouttage
- Stations d'épuration agréées
- Vente tous produits de carrière

78, Samrée - 6982 LA ROCHE
GSM : 0494/23 99 22
Fax : 084/44 45 08



La ferme vivante asbl

- Ferme ouverte
- Balades à dos d'âne
- Excursions scolaires
- Cours de néerlandais à la ferme
- Stages vacances à la ferme

Route du Tram 7, 6980 Cielle (La Roche), 084/44.59.32
www.lafermevivante.be, info@lafermevivante.be

Pierres-Marbres-Granits
Caveaux-Monuments
Carrelages-Cheminées-Escaliers
Plans de Travail
Cuisines & salles de Bain ...

sa.heck@swing.be
Tél.: 084 41 15 49
Gsm: 0472 59 62 29

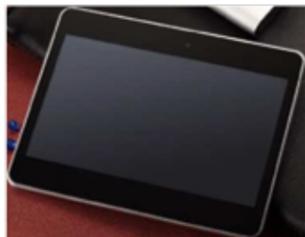


Rue de Cielle 18 B-6980 La Roche en Ardenne



JEU CONCOURS NOUVEAUX COMPTE A VUE

Du 1^{er} juillet au 15 septembre, BAO lance un jeu concours pour les nouveaux clients de **compte à vue**. Outre la gratuité d'ouvrir un compte à vue, BAO vous offre une **clé USB 4Go** ou une **descente en Kayak** au choix. Le must : la participation à notre concours en vue de remporter une magnifique **tablette multimédia¹** en répondant à la question subsidiaire qui vous sera posée lorsque vous viendrez vous inscrire au bureau, 1 Rue Chamont à La Roche-en-Ardenne.



Les conditions pour participer :

- Entre 12 et 18 ans : l'accord des parents, la carte d'identité de l'un des deux ainsi que la vôtre lors de l'inscription au bureau.
- Entre 18 et 25 ans : Votre carte d'identité lors de l'inscription au bureau et effectuer minimum 3 opérations par trimestre.
- 25 ans et plus : votre carte d'identité lors de l'inscription au bureau, la domiciliation d'au moins 800 € par mois et l'utilisation fréquente de votre carte.

En choisissant le compte à vue **AXA**, vous optez pour une solution **pratique et sympa**.

Résultats du concours le 22/09/2014

Pour toute information complémentaire ou pour participer, n'hésitez pas à nous joindre à l'agence au **084 41 27 87**.

L'équipe BAO

¹ Photo non contractuelle. La tablette multimédia peut être différente de celle représentée



L'Invité du Mois

Daniel Fraselle, le pinceau qui fait revivre La Roche

Rochois pur souche, **Daniel FRASELLE** a émigré vers la Commune de Marche-en-Famenne. N'empêche, ses racines sont restées. Peintre, il ressuscite le passé de notre ville. Notamment, cette cité qui existait avant l'offensive des Ardennes. Lui, qui est né en pleine reconstruction, propose des tableaux qui font la part belle à la ville mais également aux paysages et à notre Ardenne en général. L'espace d'une quinzaine de jours, il exposera nombre de ses œuvres en la salle du CPAS. Ce sera du 15 au 31 août, de 14 à 18 heures. L'entrée est libre et Daniel, sans conteste, vous fera partager sa passion. A découvrir, admirer et apprécier, cette expo baptisée « Ombres et lumières d'Ardenne ».

Daniel Fraselle, on vous connaît à La Roche-en-Ardenne notamment comme membre fondateur du carnaval. Par contre, on vous connaît moins comme peintre. Comment vous est venue cette passion ?

Dès mon plus jeune âge (6 ans), ma mère m'a initié au dessin et ensuite à la peinture à l'huile. J'ai réalisé mes premières huiles sur toile entre l'âge de 8 et 12 ans et comme j'étais à l'école des Frères à La Roche, le Frère Victor qui était à la fois Frère cuisinier, Frère jardinier mais aussi Frère peintre, me donnait des conseils quant aux mélanges des couleurs. Plus tard, au collège à Liège, chez les Pères Salésiens, je dessinais pour la revue mensuelle de l'Institut. Depuis mon mariage avec Maria, j'ai repris les pinceaux et exécuté moult tableaux. Ensuite, j'ai envisagé de faire une exposition, une première en 1986, une deuxième en 1990, une troisième en 1994. Entre-temps, je m'impliquais dans d'autres activités, comme le Comité du carnaval pour lequel je réalisais chaque année un portrait d'un membre du Comité.

Quelles sont vos sources d'inspiration ?

Mes sources d'inspiration sont la nature, le paysage bucolique et urbain. Je souhaite également faire revivre les endroits de notre belle cité en ressuscitant des coins disparus lors de l'offensive des Ardennes en 1944.

Quel est votre meilleur souvenir d'artiste ?

Sans doute l'accueil favorable des visiteurs lors de la première exposition ; ce qui a ouvert le chemin du rêve auprès des anciens Rochois et concomitamment susciter l'admiration des plus jeunes. Cet accueil m'incitait à poursuivre mon travail et c'est ainsi qu'eurent lieu d'autres expositions.



Qu'attendez-vous de cette exposition en terre rochoise ? Que pourra découvrir le public ?

J'espère susciter des émotions chez tous, les anciens, les jeunes, Rochois ou non. Le public pourra découvrir 55 tableaux, particulièrement de La Roche mais aussi des environs et de l'Ardenne en général afin de répondre au thème "Ombres et lumières d'Ardenne".

Si vous troquiez votre pinceau contre une baguette magique, quel serait votre plus grand vœux, artistiquement parlant ?

Si j'avais un pinceau magique ? Je pense qu'il tendrait vers la perfection, la technique et l'esthétique, mais restons humbles ...

Propos recueillis par Jean-Michel Bodelet



La page environnementale du mois

Les chauves-souris, demoiselles de la nuit, virevoltent gracieusement en nous offrant des ballets aériens.

Le saviez-vous ?

En Belgique, nous avons environ 20 espèces de chauves-souris, ce qui représente un tiers des espèces de mammifères sauvages de la faune wallonne. Les plus communes, les Pipistrelles communes, sont aussi les plus petites. Quand elles sont parfois trouvées par terre et prises en main, elles prennent la place d'une boîte d'allumettes avec un poids d'un morceau de sucre. Les plus grandes sont les Noctules communes et les Grands murins. Les Noctules volent dès le crépuscule en virevoltant avec les hirondelles. On peut même parfois les confondre car elles ont à peu près la même taille.

Ces demoiselles de la nuit nous passionnent certainement par leurs vols spectaculaires et si habiles. C'est avec un détecteur d'ultrasons qu'on comprend pourquoi il n'y a jamais d'accidents de vol... En effet, en volant, la chauve-souris émet continuellement des cris 'suraigus' par la bouche et même pour certaines espèces plus évoluées comme les Rhinolophes, par les narines ; c'est pour cela que le nez des Rhinolophes présente une forme de fer à cheval. Nous appelons cette fonction l'écholocation. La fréquence des sons émis est de 80 décibels. On peut se réjouir que ce bruit soit trop aigu pour être perçu par notre oreille. Le moyen dont on dispose pour identifier les chauves-souris est la fréquence moyenne émise. En effet, cette fréquence est différente pour chaque espèce. Elle peut varier de 18-21 kHz pour la Noctule commune jusque 110 kHz pour le Petit Rhinolophe. Certaines personnes à l'ouïe fine comme les enfants peuvent les entendre crier. Quant au Petit Rhinolophe, on ne pourra jamais l'entendre, non seulement parce qu'il crie trop haut, mais hélas aussi parce qu'en Wallonie il n'en reste plus que seulement 200 individus répartis en 3 colonies. Désolant quand on sait que pendant les années cinquante sa population wallonne était encore estimée à plus de 100.000 individus.

Toutes les espèces de chauve-souris de nos régions sont insectivores et donc très utiles. La loi les protège toutes intégralement.

Vous l'aurez peut-être remarqué.

C'est aux premiers jours de beaux temps que nous commençons à voir voler les Pipistrelles souvent près des lampes d'éclairage où se concentrent les insectes attirés par la lumière. Elles sont parfois venues de 10 à 30 km plus loin, de leur gîte d'hiver, qui sont des caves, des galeries d'eau, des grottes, ou encore des vieux arbres creux. Elles se déplacent de préférence en suivant les chemins bordés de haies. Elles peuvent également élire domicile dans les petites anfractuosités des maisons même à peine plus large d'un centimètre. Elles aiment se cacher dans le vide entre deux murs.

Plus tard, elles recherchent leurs gîtes d'été, à partir desquels elles pourront gagner leurs endroits préférés pour la chasse aux insectes.

A partir de fin juillet, il peut nous arriver de découvrir une chauve-souris qui tourne en rond dans sa chambre à coucher. En ce cas, pas de panique ! Il s'agit souvent de jeunes qui après leur première sortie, se trompent d'entrée de cachette et qui rentrent le matin ou le soir par la première fenêtre ouverte qu'elles rencontrent. Normalement les entrées des cachettes sont marquées sur la façade, d'une manière invisible par des traces d'urine et par des excréments. Pour des cachettes qui ont beaucoup de succès, entre le mur et le toit par exemple, on distingue parfois une ligne noire qui devient visible sur le mur.

Que pouvez-vous faire ?

Si des chauves-souris occupent votre maison, c'est une bonne nouvelle. Cela signifie que votre environnement est sain.

Si j'ai trouvé une chauve-souris : que faire ?

Il faut d'abord vérifier qu'il s'agit d'un adulte. Ne vous fiez pas à la taille: si la chauve-souris est toute poilue et foncée, avec des ailes bien formées, c'est un adulte, même si elle est petite. Si c'est un jeune (peau rose, entre juin et septembre, ailes pas encore bien formées), il a peu de chances de survie. Essayez de le rattraper au plafond d'où il est tombé. Attention, il faut toujours manipuler les chauves-souris avec un gant car elles risquent de mordre si on les prend en main, comme tout animal sauvage qui a peur. Ensuite, vérifiez si la chauve-souris est blessée.

Si elle n'a pas l'air blessée, placez-la dans une boîte en carton (style boîte à chaussures, remplie de papier essuie-tout froissé, dans laquelle vous placez une petite éponge mouillée pour qu'elle puisse boire) dans un endroit calme et frais à l'abri des chats et relâchez-la une fois le soir venu. Pour cela, sortez-la de la boîte et placez-la sur une surface plate (table par exemple) à l'extérieur. Elles devraient normalement repartir.

Si la chauve-souris est blessée, le mieux est de l'apporter rapidement à un centre de réhabilitation (CREAVES ou CROH). En effet, il est très difficile de nourrir soi-même une chauve-souris. Elle mange de grandes quantités d'insectes et n'accepte qu'avec difficulté ce qu'on lui propose. Le mieux est donc de la confier à un spécialiste. De plus, toutes les chauves-souris sont protégées, on ne peut donc les détenir longtemps sans autorisation. Il existe une vingtaine de centres de réhabilitation en Wallonie - Bruxelles.

Samedi 30/08/14 Nuit des chauves-souris

Vous êtes invités, comme des milliers de personnes en Wallonie et à Bruxelles, à la 16e Nuit européenne des chauves-souris. Conférencier, guide et contact : Vincent Louwette (Tél : 0494 037397) Mail : vincent.louwette@natagora.be R-V à 19h30 au Centre Technique et administratif communal (CTAC) - Parc d'activité économique, 1, 6660 à Bastogne. La sortie nocturne se fera dans un site proche. Durée : 2h30

<http://www.natagora.be/index.php?id=ardennorientale>

Sur toutes les photos ce sont des Pipistrelles communes du site 'observations.be'



Environnement

Ramassage des immondices

La collecte des déchets est réalisée par la société REMONDIS selon le schéma suivant :

LUNDI	MARDI	VENDREDI
La Roche (ville), Vecpré, Villez, Lohan, Maboge, Borzée + ancienne commune d'Ortho	Anciennes communes de Beausaint, Halleux, Hives, Samrée + Cielle	La Roche (ville)

Les sacs doivent être placés en bordure de voirie et sortis, au plus tôt, après 21h la veille du jour de collecte et, au plus tard, avant 7h le jour de la collecte.

Collecte de piles sèches et lampes fluo

Le magasin Electro MOLHAN signale qu'il participe à la campagne de recyclage.

Parc à conteneurs

Horaire d'été (du 02/05 au 31/10) :

☎ : 084/43.30.16.

Du lundi au vendredi de 13h à 19h et le samedi de 9h à 18h.

Fermeture exceptionnels : le vendredi 15 août 2014.

Ramassage des papiers-cartons

Le prochain ramassage aura lieu le jeudi 21 août 2014.

Ramassage des encombrants

Le prochain ramassage « à la carte » aura lieu du lundi 13 au vendredi 17 octobre 2014.

Renseignements complémentaires : Roland GILLET (084/244.031).

Taille des haies

La Commune possède un tracteur équipé pour tailler les haies (ramassage des branches non compris).

Tarif : 60 € pour la prise en charge + 1^{ère} heure de travail et 40 €/h pour les heures supplémentaires.

Renseignements : garage communal : Stéphane TRIBOLET (084/41.12.39).

Les guides composteurs

Chantal et Guy WARNIE - Warempage	084/34.52.76	de 10h à 18h
Jean-Marie BRANDELEER - Ortho	084/43.35.09	de 18h à 20h
Patrick VOLVERT - Floumont	081/24.82.48	heures de bureau
Philippe DONNEAU - Nisramont	0474/21.68.21	de 18h à 20h
Guy VAN ZELE - Floumont	084/43.35.72	de 9h à 20h

BURHAGRI sprl

20, Hives
6984 HIVES

0496/242.454. 0496/242.458.

Travaux agricoles

TERRASSEMENTS

- * travaux de terrassement, d'aménagement, d'égouttage.
- * placement de citernes à eau ou autres.
- * placement de stations d'épuration agréées Région wallonne.
- * location de containers et vente de produits de carrière.

Travaux agricoles





Modification de la législation wallonne en matière d'utilisation de pesticides à proximité d'un réseau de collecte d'eau à partir du 1^{er} septembre 2014 !



A dater du 1^{er} septembre, l'usage de pesticides/herbicides (qu'ils soient labellisés « écologiques » ou non) sera INTERDIT dans les 2 cas de figures suivants.

Si, en ce qui vous concerne, la réponse est « OUI » dans l'un ou l'autre cas suivants (ou les 2), vous ne pourrez plus faire usage de pesticides /herbicides pour traiter cette/ces surface(s) :

- Vous avez une surface imperméable (pavés, klinkers, tarmac, terrasse, ...) avec un système de collecte des eaux (grille, avaloir, filet d'eau, ...)



ET/OU

- La pente de votre surface imperméable est orientée vers le trottoir où la voirie est équipée d'un filet d'eau, avaloir, grille ...



N'oubliez pas la « zone tampon » : il faudra respecter une « zone tampon » non traitée de 1 m par rapport à cette/ces surface(s) imperméable(s). Par exemple, si votre allée de garage est bordée d'herbe (pelouse, parterre, ...) et que vous êtes dans un des 2 cas de figures évoqués ci-dessus, vous ne pourrez plus traiter la superficie jouxtant le pavement sur une largeur minimale d'1 m.

Pour rappel, bien que le trottoir soit sur le domaine public, il vous incombe d'entretenir la partie située devant votre habitation et/ou propriété.

Cette nouvelle loi relative à l'usage des produits phytopharmaceutiques (ou PPP), qui s'ajoute à celle prise depuis le 01/06/14 relative à l'épandage des PPP(*), s'adresse également aux gestionnaires des espaces verts publics.

Notre commune n'a pas attendu. En signant la charte « Maya » en 2012, nous avons progressivement modifié nos comportements en la matière. Il est évident qu'il n'est pas aisé de changer nos habitudes mais si l'on considère qu'il est indispensable de veiller à la santé de tous et en particulier des personnes dites « vulnérables » (enfants, femmes enceintes, personnes âgées ou malades, personnel d'entretien des espaces verts), cela incite grandement à adopter d'autres méthodes. Cela implique également une certaine tolérance vis-à-vis de la flore spontanée dans les espaces publics qui présente de nombreux intérêts : apporter de la couleur, couvrir le sol, accueillir la faune utile et nourrir les pollinisateurs. *Adoptons donc une attitude positive vis-à-vis de ces plantes sauvages qui, en réalité, ne nous gênent pas vraiment !*

Nous vous encourageons à bannir également les pesticides et autres herbicides en les remplaçant par des méthodes douces (eau bouillante salée, brûlage thermique, arrachage manuel, brossage régulier des surfaces en dur, ...) et à limiter l'entretien des espaces verts en optant pour des aménagements adéquats (paillage, plantes couvre-sol, prairies fleuries, ...).

(*) Un complément d'informations et des conseils pratiques peuvent être consultés sur les sites 'Internet' suivants :

- <http://environnement.wallonie.be/pesticides>
- <http://www.adalia.be>

Léon ANDRE,
Echevin de l'Environnement.

Charles RACOT,
Echevin des Travaux.



Permanences de Mr le Bourgmestre

Guy GILLOTEAUX assurera, sauf imprévu, ses permanences d'août tous les samedis matin, de 9h00 à 12h00.

Vous pouvez également prendre rendez-vous en téléphonant au 0495/79.82.71.

Service population/état civil

Le service Population/Etat civil règle les matières administratives liées à la tenue du fichier national. Si votre situation professionnelle subit un changement **ou n'a pas été déclarée**, veuillez donc nous avvertir le plus rapidement possible afin que celui-ci puisse effectuer les changements nécessaires.

Vous désirez obtenir rapidement des informations sur les procédures de délivrance de document :

- fabienne.nollomont@la-roche-en-ardenne.be
- joel.chisogne@la-roche-en-ardenne.be
- elodie.gaspard@la-roche-en-ardenne.be

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h. (Tél. : 084/41.12.39)

Une permanence est également organisée tous les samedis de 8h30 à 12h30.

CPAS

Centre Public d'Action Sociale de La Roche - Rue de Beausaint, 2 à La Roche - 084/41.18.72.

Le service administratif est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Pour les services plus spécifiques, des permanences sont organisées selon l'horaire suivant :

- **Service social** : - Guy BASTIN : le lundi et le jeudi, de 8h30 à 11h45 ;
- Bénédicte SERVAIS : le mardi et le vendredi, de 8h30 à 11h45 ;
- Laura STILMANT : le mercredi, de 8h30 à 11h45.
- **Service insertion socio-professionnelle** : Christine LOURTHIE : mardi et jeudi, de 8h30 à 11h45.
- **Service allocations chauffage** : - le mardi, de 13h à 16h ;
- le mercredi, de 13h à 16h ;
- le vendredi, de 8h30 à 11h45.
- **Service médiation de dettes** : Aline LIEGEOIS : le mardi et le jeudi, de 8h30 à 11h45.

Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.)

Besoin d'un coup de main ! Les personnes physiques et morales (associations, écoles...) peuvent faire effectuer certaines activités via l'ALE.

Inscription : 7,45 € par an. **Prix du chèque ALE** : 6,45 € (= 1 heure de travail, assurance comprise).

Possibilité de déductions fiscales de 30 %. Déplacements du travailleur à votre charge : 0,25 €/km.

Info-formations : Infos sur toutes les formations de la province de Luxembourg.

Notre adresse : rue de Beausaint, 19 (1^{er} étage) à 6980 La Roche. **E-mail** : alelaroche524@yahoo.fr

Ouverture au public : tous les mardis de 9h à 12h.

Renseignements et inscriptions : BOURCY Richard, agent ONEM-ALE (0496/21.10.14).



COMMUNICATION DE VOTRE SERVICE POPULATION

Bientôt en vacances à l'étranger avec vos enfants ...

**Les vacances approchent
alors soyez prêts !**

N'oubliez pas de demander
à temps la **Kids-ID** auprès
de votre commune!*



* La procédure dure en moyenne deux semaines
Contactez votre commune ou consultez le site www.ibz.rn.gov.be

Votre enfant voyage sans vous. A-t-il besoin d'une autorisation parentale ?

Il n'existe pas de formulaire ni de procédure belge ou internationale qui fixent les règles en matière d'autorisation parentale pour le voyage de mineurs.

Nous vous recommandons toutefois de prévoir une autorisation écrite si votre enfant voyage seul ou en compagnie d'autres personnes que vous, ses parents.

Si votre enfant ne voyage qu'avec l'un de ses parents, vous avez la liberté de faire attester par écrit l'accord de l'autre parent, de faire légaliser la signature par votre commune et d'emporter cet accord écrit en voyage. Si l'enfant et le parent n'ont pas le même nom de famille, une copie de l'acte de naissance pourra prouver le lien de filiation.

Pour éviter toute mauvaise surprise, renseignez-vous quant aux documents supplémentaires exigés pour les enfants qui voyagent seuls ou avec un seul de leurs parents, auprès de l'ambassade ou du consulat de votre pays de destination ainsi qu'auprès de votre compagnie aérienne.

Accueil Temps Libre (A.T.L.)

Les accueillantes extrascolaires et les animatrices prennent soin de vos enfants lors des accueils extrascolaires.

Le service ATL est situé à l'administration communale, Place du Marché 1 à La Roche, au 2^{ème} étage. La coordinatrice, Carine Sénéchal, est disponible : - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 16h. - les mercredis de 9h à 17h.

En cas de besoin, vous pouvez la contacter au 0490/64.48.86. Laissez-lui un message et elle vous rappellera dès que possible. Pour la rencontrer, il est préférable de prendre un RDV.

Vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse suivante : carine.senechal@la-roche-en-ardenne.be

Location de chapiteaux et aubettes

Les chapiteaux et les aubettes de la Commune peuvent être loués par les associations :

- chapiteau rectangulaires : 200 € ;
- chapiteau hexagonal : 200 € ;
- aubette : 20 €/pièce.
- **chapiteau-tente : 250 €.**

Réservations: HENET Clarence : 084/245.058.

(uniquement le matin, du lundi au vendredi).



Salles communales

Centre sportif et culturel La Roche - C/O M. Dominique Caprasse	☎ : 085/71.27.76 (privé) ou 0496/438.539
Salle Li Mahonette de Beusaint - C/O Mme Isabelle André	☎ : 084/41.27.80 ou GSM : 0497/361.066
Salle du football de Bérismenil - C/O M. Ernest Bultot	☎ : 084/44.42.86
Salle de l'ancienne école de Bérismenil - C/O Mme A-M Moussebois	☎ : 084/44.43.89
Halle de Maboge - C/O M. Guy Christophe	☎ : 084/31.59.22
Salle de Buisson - C/O M. Guy Toussaint	☎ : 084/43.30.14 ou GSM : 0479/489.860
Salle de Hives - C/O M. Jean-Michel Bodelet	☎ : 0497/273.309
Salle de Samrée - C/O M. Jean-Marie Prévot	☎ : 084/44.40.54
Chalet du Ski à Samrée - C/O M. Léon Hardy	☎ : 084/44.43.18
Salle de l'école d'Ortho - C/O Mme Isabelle Toussaint - Servais	☎ : 084/43.33.56
Salle de Halleux - C/O Mme Anne-Marie Gérard - Jacoby	☎ : 084/41.16.82
Salle « La Fête des Blés » de Warepage - C/O M. Michaël Englebort	☎ : 084/21.30.73 ou GSM : 0497/190.520.
Salle « La Maison du Plateau » de Vecmont :	
- Président : M. Philippe Félix	☎ : 0496/257.859
- Pour les réservations : Mme Danielle Collignon - Wathélet	☎ : 084/41.21.85 ou GSM : 0495/672.758.

Cyberespace

Le Cyberespace met à votre disposition 2 ordinateurs à l'Hôtel de Ville de La Roche.

Le tarif est le suivant : 0,50 €/h pour les moins de 18 ans et de 1 €/h pour les 18 ans et plus.

Attention : âge minimum : 12 ans.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Il vous suffit de réserver votre ordinateur auprès du Service Population (084/41.12.39).



Mic-ados amo

Mic-Ados est un service d'aide et d'accompagnement aux jeunes de moins de 18 ans dans leur milieu de vie. Ecoute, soutien dans des démarches, recherche d'informations, ... voilà ce que peuvent trouver les jeunes chez Mic-Ados. Les parents peuvent également venir chercher un soutien pour l'éducation. Service gratuit, anonyme, indépendant et respectueux des conceptions de chacun.

Renseignements : Mic-Ados, 15 place du Bronze (2^{ème} étage), 6980 La Roche. Tél : 084/31.19.31.

Permanence téléphonique le mercredi de 12h à 14h au 0494/25.53.08.

Maud Raskein
L'Entretien Malin à Prix Restreint!

Les Fées d'Ortho
Entretien Ménager - Centrale de repassage
Entreprise agréée en titres services
Distributrice ACT Micro-fibres
52 Ortho - 6983 Ortho

maud.raskein@live.be
BE 0757.445.284

0487/803.300

Nettoyage de tout type d'espace professionnel :

gîtes, bureaux, restaurants, salons de coiffures, professions libérales, magasins, ...

ProfessionalNet by CAMORI scriis

52 Ortho
6983 Ortho

0487/803.300
camori@live.be

Cyril CHOCOLAT
HANDMADE BELGIAN CHOCOLATE
With pure cocoa butter
Depuis 1993

Chocolat fabriqué à partir de fèves de cacao issues d'une culture durable

Fabrication - magasin - musée - visite

www.cyrilchocolat.be

6982 Samrée n°63 084/46.71.20 cyril@skynet.be

SPRL BS

Nouvelles constructions
Transformations
Aménagements

CONSTRUCTION

BODSON Jonathan: 0495/644.739 - SIMON Grégory: 0475/537.323
Bérismenil, 8C - 6982 La Roche - mail: bsconstruction6980@gmail.com



Le Fromageur

FROMAGER / AFFINEUR

**vous invite à emporter et déguster
ses sandwiches originaux le temps de midi !
Commandez avant 10h au 0495 31 48 10**



Fromages et produits laitiers - Charcuterie fine
Produits locaux et paniers garnis - Plateaux fromage
et/ou charcuterie « à la carte » ou « du fromageur »
Sandwichs originaux à emporter

Benoît SIBRET



25
ans
d'expérience

BOIS • PVC • Vérandas

Menuiserie agréée CE

9a, Warempage - 6983 ORTHO
Tél.: 084/43 31 99 - Fax 084/43 34 99
www.benoit-sibret.be



route de Cielle - B-6980 LA ROCHE
☎ : +32 (0)84 41 20 32 - 📠 : +32 (0)84 41 20 40
✉ : info@cgrsa.be

Espace public numérique Vecmont

Les formations en informatique (initiation au pc, word, excel, skype, e-mail, etc...) reprendront le mercredi 24 septembre de 19h30 à 21h30 à la salle "La Maison du Plateau" à Vecmont. Celles-ci se tiendront les mercredis de 19h30 à 21h30, elles sont gratuites et ouvertes à tous.
Renseignements : Patrick Wasnaire (Gsm 0476/96.66.15) - Hubert Batteux (Gsm : 0499/35.55.83).

Epi'cintre

Situation : Rue Val du Bronze, 2 à La Roche.

Heures d'ouverture :

- La boutique **ACCESSIBLE A TOUS** est ouverte le **mardi de 14 à 17h** et le **samedi de 9 à 12h**. Vous y trouverez, à prix démocratique, bibelots, vaisselle, petit électro, linge, lingerie, chaussures, vêtements, jouets, sacs, mercerie. Vous pouvez déposer vos dons à la boutique aux heures d'ouverture.
- L'épicerie est ouverte le **samedi de 9h à 12h**, sur présentation d'une carte délivrée par le CPAS ou par un médecin habilité.

Communiqué de l'équipe de la boutique "Epi'cintre"

Cette année encore, l'argent récolté au magasin de seconde main a permis d'aider plusieurs associations. Merci à vous acheteurs et donateurs pour votre générosité.

Renseignements : Solange BASTOGNE : 0479/85.46.62.

TITRES-SERVICES + centrale de repassage

Le titre-service permet aux particuliers de payer, en toute légalité, les prestations d'une aide à domicile. Il coûte 9 € à l'achat et 6,30 € après la déduction fiscale (1 heure = 1 titre).

Nous disposons aussi d'une centrale de repassage rue Châmont, 4 à La Roche ouverte à tous.

Renseignements : « Les Fées d'Ortho » - Maud Raskin - Gsm : 0487/803.300 - maud.raskin@live.be.

Repassage de votre linge

Nous repassons votre linge à la nouvelle salle multi-services de Vecmont (possibilité de prendre votre linge à domicile et de vous le ramener). *Les 2 premières heures sont offertes à tous les nouveaux clients.* Coût : 9 €/h, soit un titre-service (coût réel après déduction fiscale : 6,30 €/h).

Renseignements : Françoise LOMBET : 0496/532.555. - Mail : francoiselombet@hotmail.com

La Bambinerie

La Bambinerie accueille tous les enfants de 0 à 6 ans, de 7 à 18h30, du lundi au vendredi, sauf jours fériés (également TOUT L'ETE). Psychomotricité, créativité, espace vert, ...

Parking aisé face au hall des sports de l'Athénée. Agréée par l'O.N.E. Déduction fiscale possible.

Renseignements : Rue des Evêts, 2 - 6980 LA ROCHE - 084/41.25.40.

Le Pavillon des P'tits Soleils

Milieu d'accueil reconnu et subsidié par l'ONE pour enfants de 0 à 3 ans au centre de La Roche. Participation financière proportionnelle aux revenus (barème ONE).

Rens. et inscriptions : asbl P'tits Soleils - Courtil, 128 à 6670 Gouvy - **080/64.38.14** (permanence tous les matins de 9h à 12h sauf les vendredis des congés scolaires)

Accueil Assistance

« Accueil Assistance » est un service professionnel de garde d'enfants malades à domicile.

Vous partez travailler l'esprit tranquille et votre enfant se trouve entre de très bonnes mains.

Renseignements : 063/24.24.40. ou www.promemploi.be

Le Restaurant L'Apéro

vous présente son menu
du mois d'août

Les scampis du chef
ou Le carpaccio de bœuf

La brochette d'agneau
ou La truite ardennaise

La dame blanche sauce chocolat maison



27 €

Miam Miam... Essayez-le... ça vaut la peine !
Bon appétit ... bien sûr

Restaurant L'Apéro - 5, rue Clérue - 6980 La Roche-en-Ardenne
084/41 18 31 - 0495/48 08 88 (Réservations souhaitées)